FAQ sur le service TrésorMoney Visa

Généralités sur la carte TrésorMoney Visa

Q: Qu'est-ce que la carte TrésorMoney Visa?

R: La carte TrésorMoney Visa est une carte de paiement prépayée émise par le par la banque du trésor, en partenariat avec Visa. Elle est liée au portefeuille électronique **TrésorMoney** et offre aux utilisateurs un moyen simple, pratique et sécurisé d'effectuer des transactions financières sans compte bancaire classique. Grâce au réseau Visa, cette carte est acceptée par des millions de commerçants et guichets automatiques dans plus de 200 pays à travers le monde.

En résumé, TrésorMoney Visa permet de payer en magasin, de faire des achats en ligne, de retirer de l'argent aux distributeurs et de réaliser diverses opérations financières en toute sécurité.

Q: Quels types de cartes TrésorMoney Visa sont disponibles?

R: TrésorMoney Visa est proposée en deux formats : une carte virtuelle et une carte physique. Les deux offrent les mêmes fonctionnalités de base (paiements, retraits, transferts, etc.), mais la carte physique permet en plus les transactions sur les terminaux de paiement électroniques et les DAB. Beaucoup d'utilisateurs commencent par la carte virtuelle (obtenue instantanément et gratuitement) puis commandent la carte physique pour compléter leur usage.

Q Qui peut obtenir une carte TrésorMoney Visa? R: Tout détenteur d'un compte TrésorMoney, sans distinction d'opérateur mobile. Cela inclut le grand public (particuliers. En pratique, toute personne majeure possédant une pièce d'identité valide et un numéro de téléphone peu importe l'opérateur mobile de son pays peut ouvrir un compte TrésorMoney et demander la carte Visa associée. Le service vise l'inclusion financière du plus grand nombre : étudiants, fonctionnaires, commerçants, la diaspora, travailleurs du secteur informel, etc., tous peuvent bénéficier de la carte et de ses avantages. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte bancaire classique, car le compte TrésorMoney fait office de compte de monnaie électronique (mobile money)

Q : Quelles sont les conditions pour obtenir la carte TrésorMoney Visa?
R: Les conditions sont simples et accessibles. Il faut ouvrir un compte TrésorMoney au préalable (voir question suivante) en procédant a son identification complète (pièce d'identité en cours de validité) lors de la souscription de la carte virtuelle ou physique. Aucune condition de revenu n'est exigée étant donné qu'il s'agit d'une carte prépayée. Pour les mineurs, la règle générale des services financiers s'applique : ils devront probablement être accompagnés d'un parent ou tuteur légal pour ouvrir un compte

(selon les politiques du Trésor Public). Les entreprises qui souhaitent la carte pour leur activité doivent ouvrir un compte TrésorMoney « Entreprise » et fournir les documents d'enregistrement requis. En résumé, une pièce d'identité valide et un compte TrésorMoney actif suffisent pour pouvoir commander la carte Visa.

Q: La carte TrésorMoney Visa est-elle prépayée ou liée à un compte bancaire?
R: C'est une carte prépayée liée au compte TrésorMoney de l'utilisateur, et non pas à un compte bancaire classique. Vous n'avez pas besoin d'ouvrir un compte en banque dans une institution financière tierce: le compte TrésorMoney (portefeuille électronique du Trésor) sert de base à la carte. Vous rechargez la carte avec les fonds disponibles sur votre compte TrésorMoney (monnaie électronique). Ainsi, la carte fonctionne de manière autonome par rapport aux banques: elle puise dans le solde prépayé que vous avez alimenté. Cela offre l'avantage d'éviter les contraintes bancaires (pas de découvert, pas de compte courant nécessaire) tout en profitant du réseau Visa mondial. En résumé, TrésorMoney Visa est une carte prépayée adossée à votre portefeuille TrésorMoney, approuvée par la BCEAO comme monnaie électronique, et distincte d'une carte bancaire traditionnelle.

Q: Ai-je besoin d'un compte bancaire pour utiliser la carte TrésorMoney Visa?
R: Non, aucun compte bancaire n'est requis. C'est d'ailleurs l'un des atouts de
TrésorMoney Visa: elle favorise l'inclusion financière en permettant des paiements
électroniques sans passer par un compte en banque. Le seul compte dont vous avez
besoin est le compte TrésorMoney, qui est un portefeuille électronique. Vous alimentez
ce compte via divers moyens (mobile money, dépôts d'espèces, etc.) et la carte utilisera
ces fonds. Vous pouvez donc être non bancarisé et utiliser la carte Visa pour payer
partout, retirer de l'argent, etc. Visa et le Trésor Public ont explicitement conçu ce
service pour que même les personnes sans compte bancaire puissent l'utiliser au
quotidien. Bien entendu, si vous avez déjà un compte bancaire, rien ne vous empêche
d'utiliser TrésorMoney Visa en parallèle pour profiter de ses avantages.

Q : Quelle est la différence entre la carte virtuelle et la carte physique TrésorMoney Visa ?

R: La carte virtuelle TrésorMoney Visa est une carte dématérialisée accessible depuis l'application TrésorMoney. Elle possède un numéro de carte Visa, une date d'expiration et un code CVV comme une carte normale, mais n'existe pas en plastique (n'est pas physique). Elle sert principalement pour les paiements en ligne (achats sur internet, abonnements numériques) où vous n'avez pas besoin de présenter une carte physique.

La carte virtuelle est gratuite il suffit avoir un compte TrésorMoney et crée sa carte virtuelle gratuitement. Elle a une durée de 3 ans

La **carte physique TrésorMoney Visa**, quant à elle, est une carte en plastique équipée d'une puce Visa et d'une piste magnétique, avec votre nom imprimé (le cas échéant). Elle s'utilise pour **payer en magasin** (en l'insérant ou en la passant en sans-contact sur

les terminaux de paiement) et pour **retirer de l'argent aux guichets automatiques**. La carte physique nécessite une commande a partir de l'application mobile et un retrait (ou une livraison) une fois qu'elle est prête ou l'achat chez les partenaires (distributeurs TrésorMoney) agrées et auprès des commerciaux terrains. Notez que les deux cartes sont liées au même compte TrésorMoney (même solde de carte, voir plus bas) :

Q: Combien coûte la carte TrésorMoney Visa (virtuelle et physique)?
R: La carte virtuelle est gratuite, tandis que la carte physique est vendue à
6 500 FCFA (environ 10 USD). Ce coût peut vairé pour nos clients de la diaspora compte
tendu des frais liés à l'expédition. Il n'y a pas de cotisation annuelle ni de frais
d'abonnement mensuel pour conserver la carte – pas de « frais de tenue de compte »
ou de renouvellement annuel à payer. En clair, vous payez 6 500 FCFA à l'obtention de la
carte physique sans la personnalisation (1000 fcfa) et elle restera valide pendant 5 ans
sans frais récurrents. La carte virtuelle, elle, s'obtient gratuitement via l'application en
quelques clics. Elle peut être utilisée immédiatement une fois créée, sans aucun
paiement requis.

Q : Y a-t-il des frais d'abonnement ou des frais annuels pour la carte? R : Non. Mis à part le coût initial de la carte physique (6 500 FCFA), il n'y a pas de frais d'abonnement périodique pour la carteTrésorMoney Visa. Vous n'aurez pas à payer de cotisation mensuelle ou annuelle pour « tenir » la carte, contrairement à certaines cartes bancaires classiques. Le compte TrésorMoney lui-même n'entraîne pas de frais mensuels non plus – c'est un service gratuit en termes de tenue de compte. L'objectif étant de faciliter l'accès, le Trésor a éliminé ce genre de coûts fixes. Cela dit, comme pour toute carte prépayée, certains **frais d'usage spécifiques** peuvent exister (par exemple des frais de recharge 1% ou autres, voir section sur les frais), mais aucune facturation récurrente juste pour posséder la carte.

Q: Quelle est la durée de validité de la carte TrésorMoney Visa? R: La carte TrésorMoney Visa virtuelle à une durée de 3 ans et La carte TrésorMoney Visa physique a une validité d'environ 5 ans à partir de son émission, ce qui est un avantage concurrentiel contrairement aux autres cartes prépayées d'autres structures qui ont une durée de 3 ans. La date d'expiration exacte (mois/année) est inscrite sur la carte physique. Une fois cette date atteinte, la carte devra être renouvelée (voir plus loin la question sur le renouvellement). La carte virtuelle, elle, aura probablement une validité similaire ou alignée sur la carte physique associée. Le fait d'avoir une validité de 5 ans offre l'avantage de ne pas devoir remplacer la carte fréquemment, et aucun frais annuel n'est facturé durant cette période. Vous pouvez donc l'utiliser sur toute sa durée sans souci, puis demander son remplacement en cas de perte au même cout de 6500 FCFA ou à l'échéance.

Obtention de la carte TrésorMoney Visa

Q: Où et comment obtenir la carte physique TrésorMoney Visa?

R: Vous pouvez obtenir la carte physique de deux manières principales : via l'application mobile TrésorMoney ou dans un point de vente agréé TrésorMoney. Ou auprès des commerciaux terrains

- 1) Depuis l'application : une fois votre compte créé, l'appli permet de **commander la carte** en remplissant une demande directement. Vous y choisissez l'option de commande de carte Visa, vérifiez vos informations (adresse, etc.) et validez. La carte pourra ensuite être retirée dans l'agence TrésorMoney choisie ou être livrée selon les modalités indiquées.
- 2) Aux points de vente agréés : le Trésor Public dispose d'agences ou agences TrésorMoney) où vous pouvez vous présenter physiquement. En fournissant votre identifiant TrésorMoney ou numéro de téléphone et votre pièce d'identité, on vous inscrira pour l'obtention de la carte sur place. Une pièce d'identité est requise dans tous les cas pour valider que le compte est bien le vôtre. La carte est délivrée instantanément dans l'agence (sauf en cas stock indisponible) Le lancement officiel a eu lieu en juillet 2024 et depuis la carte est disponible dans de nombreux points de distribution du TrésorMoney sur l'ensemble du territoire. N'hésitez pas à consulter la liste des agences TrésorMoney ou à appeler le service client 9969 option pour connaître le point de retrait le plus proche de chez vous.

Q: Quels documents faut-il fournir pour obtenir la carte?

R: Le document principal requis est une pièce d'identité valide (par exemple la carte nationale d'identité, le passeport ou tout document officiel d'identité). La banque du Trésor exige cette pièce pour confirmer votre identité lors de la délivrance de la carte. Si vous faites la demande via l'application mobile, vous aurez déjà fourni vos informations d'identité lors de l'ouverture du compte TrésorMoney, mais la pièce d'identité sera vérifiée au moment du retrait de la carte physique. De manière générale, aucun autre document compliqué n'est nécessaire à part l'ID: pas besoin de justificatif de domicile ni de bulletin de salaire pour la carte prépayée. Enfin, il faut bien sûr avoir un compte TrésorMoney actif (votre numéro de compte TrésorMoney ou numéro de téléphone associé servira d'identifiant lors de la demande). En résumé, munissez-vous simplement de votre pièce d'identité lors de la souscription de la carte Visa.

Q: Faut-il verser un montant minimum lors de l'obtention de la carte?

R: Il est généralement recommandé de charger un montant initial sur la carte lors de son obtention, mais ce n'est pas un "frais" à proprement parler, plutôt un dépôt sur votre compte. Concrètement, lors du retrait de la carte physique, il est courant que l'on vous propose d'y déposer un minimum (par exemple 5 000 FCFA au moins non obligatoire) afin d'activer la carte avec un solde positif. Cela vous permet d'utiliser immédiatement la carte pour vos premières transactions. Ce montant n'est pas une somme perdue – il constitue votre argent électronique disponible sur la carte.

Q: Comment ouvrir un compte TrésorMoney (prérequis pour la carte)?

R: L'ouverture d'un compte TrésorMoney est simple, rapide et gratuite. Il existe **deux méthodes** au choix :

- Via le téléphone (USSD): Composez la syntaxe *760# depuis n'importe quel mobile (tous opérateurs). Un menu interactif s'affichera pour créer votre compte en suivant les étapes (c'est gratuit et accessible même sans smartphone).
- Via l'application mobile : Téléchargez l'application TrésorMoney depuis le Play Store (Android) ou l'App Store (iPhone). Une fois installée, ouvrez l'appli et suivez les instructions pour enregistrer un nouveau compte – il faudra fournir votre numéro de téléphone, quelques informations personnelles et définir un code secret.
- Via le site web : Rendez-vous sur le site officiel (par ex. tresormoney.ci) et cliquez sur « Ouvrir un compte ». Vous aurez l'option « Client Particulier » ou « Client Entreprise », choisissez celle qui correspond puis remplissez le formulaire en ligne.

Dans tous les cas, l'ouverture de compte se fait **en quelques minutes** seulement, sans paperasse. Vous devez avoir un numéro de téléphone mobile (il servira d'identifiant) et définir un code secret pour sécuriser votre compte. Une fois le compte créé, vous pourrez le recharger (voir plus loin) et ensuite créer la carte virtuelle et demander la carte physique.

À noter: Un même individu peut avoir plusieurs comptes TrésorMoney s'il possède plusieurs numéros de téléphone, mais un même numéro de mobile ne peut être utilisé pour créer qu'un seul compte TrésorMoney.

Q: Comment commander la carte TrésorMoney Visa via l'application mobile?

R : Après avoir ouvert votre compte sur l'application TrésorMoney, la commande de la carte Visa se fait directement dans l'appli, dans la section dédiée aux services Visa. Voici les étapes générales :

- Connectez-vous à votre application TrésorMoney avec votre numéro et votre mot de passe.
- 2. Accédez au menu « Visa » : sur l'écran d'accueil ou dans le menu de l'appli, il y aura une option liée à la carte TrésorMoney Visa (souvent un onglet ou un bouton « Commander ma carte Visa »).
- 3. Choisissez le type de carte : l'application vous proposera sans doute de générer d'abord une carte virtuelle gratuite. Suivez les instructions pour créer la carte virtuelle instantanément (elle apparaîtra avec ses détails). Si vous souhaitez la carte physique, il faudra faire une demande supplémentaire : l'appli vous guidera en vous demandant votre adresse ou le point de retrait souhaité.

- 4. **Remplissez les informations requises** : vérifiez vos données personnelles déjà enregistrées. Il peut vous être demandé de confirmer votre identité (via un selfie ou un scan de pièce d'identité dans l'appli, si ce n'est pas déjà fait).
- 5. Validez la commande : une fois les conditions acceptées, confirmez la demande de carte. Si des frais s'appliquent (les 6 500 FCFA pour la carte physique), assurez-vous d'avoir ce montant sur votre compte TrésorMoney au moment de la commande, car il pourrait être débité automatiquement.
- 6. **Suivez les indications de retrait/livraison** : l'application vous informera du délai et des modalités pour récupérer la carte. Par exemple, elle peut indiquer que la carte sera livrée au lieux indiqué lors de la commande

Cette procédure exacte peut légèrement varier en fonction des mises à jour de l'application. Le Trésor a communiqué sur la simplicité du processus : « Commandez votre carte maintenant en téléchargeant l'application TrésorMoney... » – tout se fait en ligne de façon **sécurisée et sans tracas**. Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez toujours contacter le service client 9969 option 2 pour vous guider

Activation et paramétrage de la carte

Q: Comment activer ma carte TrésorMoney Visa une fois que je l'ai reçue?

R: L'activation est très simple et se fait via l'application TrésorMoney. Une fois que vous avez reçu votre carte physique, connectez-vous à votre appli mobile TrésorMoney:

- Rendez-vous dans la section dédiée à la carte Visa (par exemple un menu « Visa ».
- Sélectionnez l'option « **Activer ma carte** ». L'application va vous demander de saisir certaines informations d'authentification de la carte. il s'agit de **l'identifiant de la carte** se trouvant au verso de la carte ou dans l'enveloppe
- Après avoir renseigné l'identifiant requis, validez. L'application confirmera que la carte est activée.

Q: Comment définir ou modifier le code PIN de ma carte?

R: Le code PIN (code secret à 4 chiffres pour les paiements et retraits) vous est attribué lors de l'activation de la carte dans l'enveloppe

Pour changer le code PIN connectez-vous à votre appli TrésorMoney sélectionnez le menu « Visa » ensuite 'il y a l'option « CARTES ».» puis affichez la carte grise (le reflet de la carte physique) puis sélectionnez « Modifier code guichet » et suivez les instructions pour définir un nouveau code.

Q : Que faire si j'oublie mon code PIN ou si ma carte se bloque suite à des codes erronés ?

R: Pour changer le code PIN connectez-vous à votre appli TrésorMoney sélectionnez le menu « Visa » ensuite 'il y a l'option « CARTES ».» puis affichez la carte grise (le reflet de la carte physique) puis sélectionnez « Modifier code guichet » ensuite renseignez

le code secret de votre compte TrésorMoney enfin vous serez débité d'un montant de 500 FCFA sur votre compte TrésorMoney pour la modification ou le changement du code guichet.

Rechargement de la carte et transferts de fonds

Q: Comment recharger (approvisionner) ma carte TrésorMoney Visa?

R: Pour recharger votre carte, Les utilisateurs peuvent recharger leur carte directement depuis leur compte TrésorMoney à tout moment via l'application mobile.

Il est possible que le rechargement de la carte soit aussi réalisable auprès des distributeurs agrées

Q : Puis-je recharger mon compte TrésorMoney via Mobile Money ou par carte bancaire ?

R : non . cest uniquement le compte TrésorMoney qui est rechargeable a partir d'autres systèmes. Vous avez plusieurs méthodes pour ajouter de l'argent sur votre compte TrésorMoney :

- Dépôt en espèces chez un agent TrésorMoney: Rendez-vous dans un point de contact agréé (trésoreries, agences du Trésor, partenaires) et faites un dépôt d'espèces sur votre compte. Le montant déposé sera crédité sur votre compte TrésorMoney.
- Depuis un portefeuille Mobile Money (Orange Money, MTN MoMo, Moov Money, etc.): TrésorMoney est interconnecté avec les mobiles money existants via l'app, vous pouvez recharger en débittant votre compte mobile money.
- Par carte bancaire ou compte bancaire : L'application offre la possibilité d'alimenter TrésorMoney via une carte bancaire (Visa/Mastercard) ou un compte bancaire.
- Transfert depuis un autre utilisateur TrésorMoney: Un proche peut vous envoyer de l'argent de son compte TrésorMoney vers le vôtre (par l'appli ou *760#). En résumé, vous pouvez alimenter votre compte TrésorMoney de multiples façons (cash, mobile money, carte bancaire), ce qui rend le service très pratique.
- Notez qu'il y a des frais de dépôt de 1% lorsque vous recharger votre compte auprès des points de vente agrée TRESORMONEY. Par exemple, si vous déposez 10 000 FCFA via un agent, 100 FCFA pourraient être prélevés en frais et 9 900 FCFA crédités

• Pour le rechargement du compte à partir d'autres operateurs les frais varies entre 2% et 3.5 %. Une fois votre compte TrésorMoney crédité, vous pourrez transférer du solde vers la carte Visa comme expliqué ci-dessus.

Q : Puis-je transférer de l'argent de ma carte TrésorMoney Visa vers une autre carte ou un autre compte ?

R: Oui. La carte TrésorMoney Visa offre une flexibilité de transferts: vous pouvez envoyer de l'argent de votre carte vers la carte TrésorMoney Visa de quelqu'un d'autre, ou vers votre propre portefeuille TrésorMoney. Par exemple, si un membre de votre famille possède également une carte TrésorMoney Visa, vous pouvez effectuer un transfert carte-à-carte via l'application – le montant sera débité de votre carte (réduisant son solde) et crédité sur la carte visa TrésorMoney du bénéficiaire. De même, si vous souhaitez récupérer l'argent présent sur votre carte pour le remettre sur votre compte principal TrésorMoney (portefeuille), c'est tout à fait possible. Le communiqué officiel précise qu'on peut « transférer de l'argent de sa carte vers une autre carte TrésorMoney-Visa ou vers [son] portefeuille électronique ». Ceci est très utile, par exemple si vous avez chargé trop d'argent sur votre carte, vous pouvez le renvoyer sur le compte pour utiliser les services TrésorMoney (paiement de prestations et services publics, etc.) ou le retirer dans un point de vente TrésorMoney. Les transferts entre cartes visa TrésorMoney ou vers comptes TrésorMoney sont généralement instantanés. À noter que ce sont des fonctionnalités internes au réseau TrésorMoney.

Les transferts de Carte à Carte TrésorMoney est facturé à 1 % cependant le transfert de carte vers un compte TrésorMoney est gratuit.

Q: Puis-je recevoir de l'argent directement sur ma carte TrésorMoney Visa?

R: oui c'est possible, il suffit de se rendre dans un point de vente agrée TrésorMoney et communiquer son numéro de téléphone lié à la carte visa (pas besoin du numéro de carte le numéro de téléphone TrésorMoney est par défaut le numéro de la carte lors du rechargement à cause de la complicité du numéro de carte) pour recevoir directement sur la carte virtuelle ou physique à 2 %. Ceci évite les erreurs lors des rechargements de la carte.

Q: Le solde de la carte est-il distinct du solde du compte TrésorMoney?

R: Oui, il y a une distinction. Pensez au compte TrésorMoney comme à votre « compte principal » (portefeuille) et à la carte comme un « sous-compte » dédié aux paiements Visa. L'argent que vous avez sur votre compte TrésorMoney n'est pas automatiquement disponible sur la carte tant que vous ne l'y avez pas transféré. Inversement, le solde qui est chargé sur la carte n'est plus sur le compte principal jusqu'à ce que vous le rapatriiez éventuellement. Cette séparation a des avantages : elle vous permet par exemple de mettre de côté sur la carte uniquement le budget dont vous avez besoin pour vos dépenses par carte, le reste pouvant rester en sécurité sur le compte. En cas de problème avec la carte (perte, etc.), seul le solde de la carte est exposé, pas l'intégralité

de vos fonds. Techniquement, lorsque vous consultez votre appli, vous verrez probablement deux soldes : le solde du compte TrésorMoney et le solde de la carte. Vous pouvez à tout moment faire des transferts de l'un à l'autre. À noter que lorsque vous faites un paiement ou retrait avec la carte, ça diminue le solde de la carte, sans toucher au compte principal TrésorMoney . Il faut donc surveiller et recharger la carte quand nécessaire. Cette structure est courante pour les cartes prépayées liées à un wallet.

Utilisation de la carte : paiements et retraits

Q : Où puis-je utiliser la carte TrésorMoney Visa (en magasin, en ligne) ?
R : La carte TrésorMoney Visa peut être utilisée partout où les cartes Visa sont acceptées. Cela comprend :

- Les paiements en magasin (points de vente physiques): supermarchés, stations-service, boutiques, restaurants... Toute enseigne disposant d'un terminal de paiement électronique affichant le logo Visa acceptera votre carte. Il suffit d'insérer la carte et de taper votre code PIN, ou de l'utiliser en sans-contact si le montant le permet (voir plus bas).
- Les achats en ligne : sites de e-commerce, applications de livraison (Glovo, Jumia, etc.), paiement de services numériques, etc. Au moment du paiement, vous entrerez le numéro de la carte (ou de la carte virtuelle), la date d'expiration et le CVV comme avec n'importe quelle carte Visa. La carte TrésorMoney fonctionne pour payer des factures en ligne également (électricité CIE, eau SODECI, abonnement Canal+, etc.). En fait, elle permet d'effectuer « tous [vos] paiements en ligne » sans restriction.
- Les retraits d'espèces aux guichets automatiques bancaires (GAB/DAB):
 insérez votre carte TrésorMoney Visa dans n'importe quel DAB portant le logo
 Visa (en Côte d'Ivoire ou à l'étranger) et vous pourrez retirer de l'argent en
 espèces, débité de votre carte. Vous suivez la procédure classique (choix du
 montant, code PIN).
 - En somme, la carte offre la même portée d'utilisation qu'une carte bancaire internationale Visa. Elle est d'ailleurs mise en avant comme étant valable "partout dans le monde". L'absence de compte bancaire n'est pas un problème, car le réseau Visa traite le paiement et débitera votre solde prépayé. Ainsi, que ce soit pour faire ses courses au marché du quartier ou régler un achat sur un site web américain, votre TrésorMoney Visa vous servira.

Q: La carte TrésorMoney Visa fonctionne-t-elle à l'étranger?

R : Oui. C'est l'un des grands avantages de cette carte : elle est **internationale** grâce au réseau Visa. Vous pouvez l'utiliser à l'étranger pour payer en magasin, retirer de l'argent ou acheter en ligne sur des sites non ivoiriens, exactement comme une carte Visa

classique. Par exemple, si vous voyagez en Europe, vous pourrez payer en euros avec la carte; si vous êtes aux États-Unis, vous paierez en dollars, etc. Visa se chargera de la conversion de devise automatiquement (au taux de change du marché Visa). Le Vice-Président de Visa pour l'Afrique de l'Ouest a souligné que la carte est utilisable sur l'ensemble du réseau mondial Visa, chez des millions de marchands. Donc aucune restriction géographique tant que Visa est accepté. Attention toutefois à bien informer le support si vous voyagez sur un autre continent, juste par mesure de précaution antifraude (certaines cartes préfèrent qu'on signale un voyage, mais ce n'est pas toujours obligatoire). Aussi, hors UEMOA, la conversion monétaire entraînera un débit en FCFA équivalent sur votre solde. Notez qu'à l'étranger, certains DAB ou commerçants pourraient demander des frais (voir section frais). Mais en soi, votre carte TrésorMoney Visa est votre compagnon de voyage : elle vous permet d'éviter de transporter trop de cash et de retirer dans la devise locale partout dans le monde.

Q: Y a-t-il des frais pour les paiements par carte TrésorMoney (en ligne ou en magasin)?

R: Non, aucun frais supplémentaire n'est facturé par TrésorMoney sur vos paiements. Que vous payiez chez un commerçant local ou en ligne, vous n'aurez pas de commission du côté TrésorMoney/Visa – le montant débité de votre carte sera exactement le montant de l'achat (converti en FCFA si nécessaire). Le Trésor Public a communiqué que « les paiements sont sans frais » pour l'utilisateur. Cela signifie que contrairement à certaines solutions où l'on ponctionne un pourcentage à chaque transaction, ici vous ne payez que le prix de l'article/service. Le commerçant, lui, paie éventuellement des frais à sa banque pour accepter Visa, mais vous, vous n'êtes pas concerné. Par exemple, si vous achetez un produit à 10 000 FCFA, votre solde de carte diminuera de 10 000 FCFA pile, rien de plus. Même principe pour un achat sur internet : pas de frais de transaction à la charge du client. Cette politique vise à encourager l'utilisation de la carte pour tout type d'achats. À noter que si l'achat est en devise étrangère, Visa appliquera son taux de change et éventuellement un petit spread, mais TrésorMoney ne rajoute pas de surcharge de son côté (pas de "commission de change" additionnelle affichée). En résumé, utiliser la carte pour payer est gratuit – profitez-en pour régler vos courses, factures et autres dépenses sans crainte de frais cachés.

Q: Y a-t-il des frais pour les retraits d'argent aux guichets automatiques (DAB)? R: oui, il existe des frais de retraits lors des opérations. Si vous utilisez un GAB d'une autre banque, en Côte d'Ivoire, il est possible que cette banque applique des frais d'accès (certains DAB hors réseau facturent par exemple 500 FCFA. Toutefois les opérations de retraits dans un GAB ECOBANK sont gratuites.

À l'étranger, pareil, la banque locale peut imposer un fee fixe pour les cartes étrangères. Mais **TrésorMoney et Visa eux-mêmes n'ajoutent pas de frais spécifiques**. En résumé, pour éviter tout coût : privilégiez les DAB Ecobank quand c'est possible, et pour le reste

sachez que TrésorMoney n'y voit aucun inconvénient tarifaire pour vous. C'est l'un des gros atouts par rapport à d'autres services (où retirer peut coûter cher).

Q : En quelle devise est émise la carte et comment fonctionnent les paiements en devises étrangères ?

R: La carte TrésorMoney Visa est émise en francs CFA (XOF), puisque c'est la monnaie de Côte d'Ivoire. Tous les montants de votre compte et de votre carte sont tenus en FCFA. Lorsque vous effectuez un paiement dans une autre devise, le réseau Visa va automatiquement convertir le montant dans la devise du marchand puis débiter l'équivalent en FCFA sur votre carte. Par exemple, si vous faites un achat de 50 USD en ligne, Visa convertira 50 USD en francs CFA au taux du jour et débitera peut-être ~30 000 FCFA de votre solde (pour illustration). Visa utilise des taux de change interbancaires compétitifs, généralement proches du taux du marché, avec éventuellement ~1% de frais de conversion inclus dans le taux. TrésorMoney de son côté n'ajoute pas de surcharge sur ce change. Donc l'opération est transparente pour vous : dans l'historique, vous verrez le débit en FCFA et souvent le détail du montant original en devise. Vous n'avez aucune démarche particulière à faire pour utiliser la carte en euros, dollars, etc., cela se fait automatiquement. Dans la zone UEMOA (pays utilisant aussi le FCFA), la question ne se pose pas car ce sera du FCFA partout. En zone Euro, en Amérique, en Asie, etc., la carte fonctionnera et « garantira la conversion » via le système Visa. Pensez simplement à vérifier votre solde en FCFA avant un gros achat en devise étrangère, et prenez en compte les fluctuations de change (le taux du jour s'applique). Globalement, c'est un moyen très pratique de payer à l'international sans se soucier des billets ou du change préalable.

Q : Comment consulter le solde de mon compte TrésorMoney ou de ma carte ? R : Vous pouvez vérifier votre solde à tout moment de plusieurs façons :

- Depuis l'application mobile TrésorMoney : Le tableau de bord affiche généralement le solde de votre compte principal. Il y aura aussi une section « Visa » où vous pourrez voir le solde disponible sur la carte. L'appli permet une consultation détaillée en temps réel.
- Via le menu USSD sur votre téléphone : Composez la syxtaxe *760*1# pour consulter le solde du compte en composant votre code secret. Ce code vous renverra sur l'écran le montant de votre solde TrésorMoney principal Pour connaître le solde de la carte, il faut alors passer par l'appli ou le service client.
- **En agence** Un agent TrésorMoney peut aussi consulter votre solde sur son système et vous le communiquer sur présentation de votre ID si nécessaire.

 Au distributeur (pour le solde carte): Si vous insérez votre carte dans un GAB, vous pouvez choisir l'option « Consulter le solde ». Le DAB affichera le solde de la carte (et uniquement de la carte). Attention, sur certains DAB internationaux, cette fonction peut ne pas être disponible pour les cartes prépayées, mais en général ça marche.

Avec ces moyens, vous avez toujours la visibilité sur vos fonds. L'application reste le plus pratique : en quelques tapotements, vous voyez votre **solde du compte et de la carte** mis à jour. De plus, elle permet de consulter l'**historique des transactions** (voir question suivante) pour plus de détail. Enfin, notez que TrésorMoney envoie souvent des **notifications ou SMS après chaque transaction**, ce qui permet de suivre le solde qui diminue en direct.

Q: La carte TrésorMoney Visa est-elle équipée du paiement sans contact (NFC)? R: Oui, la carte physique devrait être équipée de la technologie Visa payWave (sans contact), comme la majorité des cartes Visa modernes. Cela signifie que vous pouvez régler de petits montants en approchant simplement votre carte du terminal de paiement compatible, sans insérer la carte ni taper le code PIN (pour des montants jusqu'à une certaine limite). Par exemple, si le plafond sans contact est de 5 000 FCFA ou 10 000 FCFA par transaction (montant typique à confirmer), vous n'aurez qu'à tapoter la carte sur le terminal et le paiement sera effectué en une seconde, très pratique pour les achats rapides (cafés, péage, etc.). Au-delà de ce plafond, ou après un certain nombre de transactions cumulées, le terminal demandera d'insérer la carte et d'entrer le PIN pour des raisons de sécurité. TrésorMoney Visa allie donc la sécurité de la puce et la commodité du sans-contact. Côté sécurité, pas d'inquiétude : les paiements sans contact sont limités en montant et une transaction frauduleuse sans contact serait remboursée si vous signalez immédiatement la perte de la carte. Pensez à activer ce mode (s'il ne l'est pas par défaut) lors de l'activation de la carte, mais en général la carte sera directement prête pour le sans-contact. Pour la carte virtuelle, le sans-contact ne s'applique pas directement, mais vous pouvez l'associer à des solutions mobiles (éventuellement à l'avenir Apple Pay / Google Pay, voir question dédiée) pour des paiements NFC via votre téléphone.

Q: Comment puis-je consulter l'historique des transactions de ma carte? R: L'application mobile TrésorMoney est l'outil principal pour suivre l'historique. Dans l'appli, lorsque vous sélectionnez « Visa » ensuite « Transactions » vous avez accès à la liste de toutes les transactions effectuées : paiements, retraits, rechargements, transferts, etc., avec la date, references, le montant et l'intitulé (par exemple « Retrait ATM Ecobank Abidjan » ou « Achat Jumia »). Cette fonctionnalité est souvent appelée « Historique des opérations » ou « Mes transactions ». Le Trésor insiste sur le fait que vous pouvez consulter votre historique en toute sécurité via l'application. Vous aurez donc la traçabilité de chaque mouvement. En cas de besoin d'extrait officiel, vous pourrez

peut-être exporter ou recevoir par email un relevé (à vérifier s'ils proposent un PDF ou relevé mensuel). Sinon, vous pouvez demander au service client de vous fournir un relevé de transactions (par exemple pour un remboursement ou une contestation, ils ont accès à tout l'historique de votre carte dans leur système). En somme, l'information est transparente : **chaque paiement ou retrait laisse une trace** que vous pouvez consulter à posteriori. N'hésitez pas à vérifier régulièrement votre historique pour suivre vos dépenses et repérer d'éventuelles anomalies.

Q : Puis-je avoir plusieurs cartes TrésorMoney (plusieurs cartes virtuelles ou supplémentaires) sur le même compte ?

R: Actuellement, chaque compte TrésorMoney est associé à une carte Visa principale (physique) et à une carte virtuelle. En général, il n'est pas prévu de délivrer plusieurs cartes physiques pour un seul compte particulier. Vous avez droit à un exemplaire de carte Visa nominative par compte TrésorMoney. Pour la carte virtuelle, l'application en génère une liée au compte – il n'est pas certain que vous puissiez en créer plusieurs différentes à la fois. Cependant, vous pourriez éventuellement désactiver/annuler une carte virtuelle et en recréer une nouvelle si besoin (par exemple en cas de compromis du numéro). Pour un usage familial, chaque personne devrait ouvrir son propre compte TrésorMoney pour avoir sa carte associée - on ne peut pas avoir une carte add-on pour son conjoint sur le même compte, par exemple, puisque le compte est lié à un numéro de téléphone unique. Il est à noter qu'une même personne peut ouvrir plusieurs comptes TrésorMoney si elle possède plusieurs numéros de téléphone (ce n'est pas interdit), et ainsi obtenir plusieurs cartes séparées, mais elles seront indépendantes (avec des numéros de téléphone et comptes distincts). En résumé, pour un utilisateur individuel, on considère qu'il y a une carte Visa par compte TrésorMoney. La carte virtuelle est généralement unique aussi (ou renouvelable mais pas multipliable simultanément). Cette limitation est en fait standard pour les cartes prépayées nominatives.

Q : Puis-je utiliser la carte TrésorMoney Visa pour payer mes factures, impôts ou frais administratifs (services publics) ?

R: Absolument, et c'est même un des usages phares encouragés par le Trésor Public. Avec TrésorMoney Visa, vous pouvez régler les prestations et services publics facilement. Par exemple : payer vos factures d'électricité (CIE) ou d'eau (SODECI) en ligne, régler votre abonnement Canal+ ou autres services via des sites ou applications – la carte fonctionne comme moyen de paiement sur ces plateformes. De plus, le Trésor a digitalisé de nombreux paiements d'État (droits d'inscription scolaires/universitaires, amendes routières, taxes, etc.) : vous pouvez soit payer directement via le portail TrésorPay, soit utiliser la carte sur ces portails si le paiement par carte y est proposé. La carte Visa facilite le paiement des impôts, amendes et frais scolaires aussi bien en ligne qu'au guichet. Par exemple, un étudiant peut payer ses frais d'inscription universitaire en ligne avec la carte, un citoyen peut payer une contravention via un site

ou une app en utilisant la carte plutôt que de se déplacer. De même, lors des campagnes comme l'inscription au concours d'entrée à une école d'État, on a souvent l'option de payer par mobile money ou par carte – TrésorMoney Visa sera acceptée. En somme, tous les services de paiement électronique de l'administration ivoirienne sont compatibles avec votre carte TrésorMoney Visa, ce qui était d'ailleurs un objectif d'inclusion financière du Trésor. Profitez-en pour éviter les files d'attente : beaucoup de démarches peuvent se régler depuis chez vous en quelques clics grâce à cette carte.

Q: Puis-je utiliser la carte TrésorMoney Visa pour des abonnements ou paiements récurrents en ligne (Netflix, Spotify, etc.)?

R: Oui, la carte TrésorMoney Visa se comporte comme une Visa classique, donc vous pouvez l'utiliser pour souscrire à des abonnements en ligne et paiements automatiques. Par exemple, vous pouvez entrer les détails de votre carte sur Netflix, Spotify, Amazon Prime, ou tout autre service à prélèvement mensuel. Le service débitera la carte à chaque échéance. Il faut simplement vous assurer que votre carte dispose du solde suffisant au moment de chaque prélèvement automatique. Si le solde de la carte est insuffisant, le paiement sera refusé. Un conseil est donc de penser à recharger la carte avant la date de prélèvement de l'abonnement ou, plus simple, d'utiliser la carte virtuelle TrésorMoney liée directement au compte principal (si cette option existe) ou de maintenir un certain montant sur la carte. Par ailleurs, la carte étant prépayée, il n'y a pas de découvert autorisé, donc si un abonnement tente de passer et qu'il manque de l'argent, l'abonnement sera suspendu jusqu'à paiement. Mis à part cela, tous les services en ligne majeurs acceptent les cartes Visa prépayées. Certains services peuvent faire une petite vérification (ex: 1 \$ débité puis remboursé) lors de l'ajout de la carte – assurez-vous d'avoir quelques milliers de FCFA sur la carte pour ces tests. Mais globalement, de nombreux abonnés utilisent déjà TrésorMoney Visa pour payer des services numériques au quotidien. C'est un moyen pratique de gérer ses abonnements : vous pouvez par exemple charger chaque mois juste ce qu'il faut pour vos abonnements, ce qui vous aide à mieux contrôler vos dépenses récurrentes.

Frais et limites d'utilisation

Q:Ya-t-il un plafond de dépenses ou de retraits avec la carte TrésorMoney Visa?
R: Oui, comme pour toute carte prépayée, il existe des plafonds réglementaires et opérationnels. Ces limites visent à respecter les règles de la BCEAO et à sécuriser les usages. D'une part, le plafond du portefeuille électronique TrésorMoney (votre compte) impose un maximum de fonds que vous pouvez détenir et recharger. Par décision de la Banque Centrale, le plafond de recharge d'un compte mobile money a récemment été relevé de 2 millions FCFA par transaction, et le cumul mensuel de recharges a été augmenté au-delà de 10 millions FCFA. Cela signifie que si votre compte est pleinement identifié, vous pouvez avoir jusqu'à 2 millions FCFA crédités en une seule opération et plusieurs millions par mois (10 millions) sans problème. D'autre

part, concernant la **carte Visa elle-même**, le plafond de dépenses correspond à ce que vous avez chargé dessus – vous ne pouvez pas dépenser plus que le solde de la carte (pas de crédit ni découvert). Il n'y a pas de limite quotidienne de paiement autre que le solde disponible. En revanche, pour les **retraits en espèces**, les réseaux bancaires ont souvent des limites techniques : par exemple, un distributeur peut limiter chaque retrait à 200 000 FCFA ou 300 000 FCFA selon la machine, et une carte Visa classique peut avoir un plafond d'environ **1 500 000 FCFA par jour en retraits DAB**. Avec TrésorMoney Visa, étant donné l'absence de compte bancaire, on peut supposer des limites comparables à celles des cartes prépayées Ecobank : typiquement, **400 000 FCFA par retrait individuel et jusqu'à 1 500 000 FCFA retirables par jour**.

En résumé, les **plafonds sont généreux** pour un utilisateur moyen. Si vous comptez faire une dépense exceptionnelle très élevée, assurez-vous quand même auprès de TrésorMoney du plafond exact. À noter : le compte TrésorMoney en lui-même a des paliers selon la vérification KYC – mais comme l'inscription demande une pièce d'identité, vous êtes sans doute en catégorie "identifié" donc avec les plafonds max. Enfin, la **plage de validité de 5 ans** de la carte implique aussi un plafond temporel – si la carte expire, il faudra la renouveler pour continuer à l'utiliser, peu importe le plafond monétaire.

Q : Quel est le montant maximum que je peux charger sur mon compte ou ma carte TrésorMoney?

R: Sur le compte TrésorMoney (portefeuille), le solde maximum que vous pouvez avoir à un instant donné est généralement dicté par la réglementation BCEAO : pour un client identifié (avec pièce d'identité), ce plafond est très confortable, de l'ordre de millions de FCFA. Comme mentionné, chaque recharge est limitée à 2 000 000 FCFA frais inclus, et le total que vous pouvez recharger sur un mois peut atteindre p 10 000 000 FCFA. Donc par exemple, vous pourriez charger 2 millions, puis encore 2 millions, etc., tant que le cumul mensuel reste sous la limite mensuelle (souvent ~10 millions). En pratique, peu de particuliers atteignent ces plafonds. Sur la carte Visa, le maximum que vous pouvez y mettre correspond au maximum que vous pouvez sortir du compte principal. Si vous avez 2 000 000 FCFA sur votre compte, vous pourriez potentiellement tout transférer sur la carte (mais pas sûr que ce soit utile). Il n'a pas été communiqué d'un plafond distinct propre à la carte (comme certaines cartes prépayées qui auraient une limite de 5 millions par carte). Il est probable que la limite de la carte se confonde avec celle du compte, ou qu'il y ait un maximum technique par opération de chargement (ex: 2 millions à la fois, aligné sur la recharge maxi). Jusqu'à preuve du contraire, considérez que vous pouvez charger jusqu'à deux millions de FCFA sur la carte si nécessaire. Toutefois, pour votre sécurité, il vaut mieux ne charger que ce dont vous avez besoin sur la carte et laisser le reste sur le compte (étant donné que de toute façon vous pouvez transférer en temps réel). En résumé, le plafond de montant stocké est très élevé : il vise à ne pas limiter les usages même pour de grosses dépenses

(voyage, achats importants, etc.). Si vous êtes un client entreprise, ces plafonds peuvent être encore supérieurs ou ajustés au cas par cas.

Q : Quelle est la limite de retrait par jour aux distributeurs avec la carte ?

R: En règle générale, la limite quotidienne de retrait en espèces avec une carte Visa dépend de la politique de la banque émettrice et du réseau. Pour TrésorMoney Visa (émise en partenariat avec Ecobank), on peut s'attendre à des plafonds similaires à ceux des cartes Ecobank prépayées. D'après des conditions régionales, cela pourrait être autour de 1 500 000 FCFA par jour en cumulé, avec une limite par transaction (souvent 400 000 FCFA par retrait sur les distributeurs). Donc concrètement, vous pourriez par exemple retirer 400 000 FCFA jusqu'à 3 ou 4 fois dans la journée pour atteindre ~1,2 à 1,5 million. Certains distributeurs en Côte d'Ivoire limitent aussi chaque retrait à 200 000 FCFA ou 300 000 FCFA selon la disponibilité des billets, ce qui peut faire varier légèrement le nombre d'opérations nécessaires. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de limite ridiculement basse : même pour une urgence, vous pouvez sortir des montants significatifs en une journée. Et le nombre de retraits n'est pas limité (mis à part par le total quotidien ou le solde de la carte). Il faut juste respecter les paliers du DAB. Si vous voyagez à l'étranger, notez que chaque pays a parfois ses propres limites – par exemple en Europe certains ATM ne délivrent que l'équivalent de 200€ à la fois – mais vous pouvez insérer plusieurs fois la carte. Rappelons aussi que TrésorMoney n'impose pas de frais, mais une banque étrangère pourrait restreindre ou facturer après un certain nombre d'opérations. En somme, la carte TrésorMoney vous permet de retirer de bonnes sommes sur 24h, largement de quoi dépanner ou faire face à vos besoins courants. Pour les retraits exceptionnels (plusieurs millions en cash d'un coup), il vaudrait mieux faire un retrait au guichet bancaire via votre compte TrésorMoney, mais c'est rarement nécessaire grâce aux limites généreuses de la carte.

Q: La carte TrésorMoney Visa offre-t-elle un découvert ou une ligne de crédit?
R: Non. Il s'agit d'une carte à autorisation systématique sur fonds prépayés, donc aucun découvert n'est possible. Vous ne pouvez dépenser que le solde dont vous disposez sur la carte. Si une transaction dépasse le solde, elle sera tout simplement refusée. Il n'y a pas de mécanisme de crédit rattaché à la carte, contrairement à une carte de crédit classique. Le Trésor Public a voulu encourager la maîtrise budgétaire: vous n'empruntez pas, vous n'utilisez que votre propre argent. Cela protège aussi l'utilisateur des endettements involontaires et évite des frais d'agios. Ainsi, si votre carte contient 50 000 FCFA et que vous tentez d'en payer 60 000 FCFA, le paiement sera décliné pour insuffisance de fonds. Il en va de même pour les retraits. Il est donc important de vérifier et recharger le solde avant de faire de grosses dépenses (l'application vous permet de le faire très facilement). À noter que, du fait de l'absence de découvert, certains paiements particuliers qui fonctionnent par autorisation de montant plus élevé peuvent poser question – par ex. une station-service qui "préautorise" 20 000 FCFA avant de faire le plein : tant que vous avez au moins ce montant

sur la carte c'est bon, sinon l'autorisation échouera. Mais hormis ces cas temporaires, vous ne risquez pas de "dépasser" puisque ce n'est pas permis techniquement. En résumé, la carte fonctionne comme un **compte à solde positif uniquement**. Si vous cherchez une facilité de caisse ou un crédit, il faudra passer par d'autres produits (prêts, cartes de crédit bancaires), mais ce n'est pas l'objectif de TrésorMoney Visa.

Sécurité de la carte et gestion des fraudes

Q: La carte TrésorMoney Visa est-elle sécurisée (technologie de la carte)?

R: Oui, la carte intègre toutes les normes de sécurité Visa. D'abord, la carte physique est munie d'une puce électronique EMV qui chiffre les informations à chaque transaction, rendant quasi impossible la copie (contrairement à l'ancienne bande magnétique seule). Les paiements par puce + code PIN sont très sûrs. Ensuite, la carte bénéficie du système de protection avancé de Visa contre la fraude : le réseau Visa analyse en temps réel les transactions pour détecter des comportements inhabituels et peut bloquer ou alerter en cas de suspicion. Le Vice-président de Visa Afrique de l'Ouest a souligné la robustesse et la fiabilité du système Visa pour assurer la sécurité contre les fraudes et transactions non autorisées. Par ailleurs, TrésorMoney a obtenu en 2024 la certification PCI-DSS level 1, qui est la norme internationale la plus élevée en matière de sécurité des données de paiement. Cela garantit que toute l'infrastructure (serveurs, applications) gérant vos données de carte respecte des standards stricts (chiffrement, pare-feu, tests réguliers...). De plus, la carte est personnalisée **nominativement** (votre nom peut y figurer), et seul vous avec le code PIN pouvez l'utiliser pour des retraits. En ligne, des mesures comme le code de vérification CVV et potentiellement des OTP (voir 3D Secure plus bas) ajoutent une couche de sécurité. En somme, vous pouvez utiliser TrésorMoney Visa en toute confiance : c'est un produit adossé à Visa et audité aux normes bancaires internationales. Il est toutefois important de respecter les bonnes pratiques : ne divulguez jamais votre code PIN, ne donnez pas les infos de votre carte à n'importe qui, et surveillez vos notifications de transactions.

Q : Quelles protections contre la fraude offre la carte TrésorMoney Visa ?
R : Plusieurs niveaux de protection sont en place :

- La technologie Visa Secure (3D Secure): Pour les paiements en ligne, la carte utilise vraisemblablement le protocole « Verified by Visa / Visa Secure » qui envoie un code d'authentification à usage unique (OTP) par SMS sur votre téléphone lors d'un achat en ligne. Ainsi, si quelqu'un volait les numéros de votre carte, il ne pourrait pas valider un paiement sans avoir accès à votre téléphone pour le code. Cela réduit énormément le risque de fraude en ligne.
- La surveillance des transactions : Le système Visa couplé à TrésorMoney surveille les transactions 24h/24. En cas d'activité anormale (par exemple un

achat très élevé dans un pays inhabituel), une alerte peut être déclenchée. Visa a des algorithmes de détection de fraude très performants qui peuvent bloquer certaines transactions suspectes automatiquement. De votre côté, vous recevez des notifications SMS/appli à chaque opération, ce qui vous permet de réagir vite si quelque chose n'est pas de vous.

- La possibilité de bloquer la carte instantanément : Via l'application ou en appelant le support, vous pouvez faire opposition immédiatement dès que vous suspectez un souci (voir section incidents). Cela empêche toute utilisation ultérieure de la carte.
- Limitation des pertes : Étant une carte prépayée, en cas de vol de la carte, le voleur ne peut dépenser que le solde présent sur la carte (et encore, avec le PIN pour les retraits ou les paiements élevés). Il n'a pas accès à vos autres fonds sur le compte principal sans le code ou l'accès à l'appli. C'est une protection intrinsèque par rapport à une carte liée à tout votre compte bancaire.
- Certification PCI-DSS de la plateforme : Comme mentionné, TrésorMoney est certifiée au standard PCI-DSS level 1 , ce qui signifie que vos données (numéro de carte, etc.) sont stockées et traitées de manière ultra sécurisée (chiffrées, avec accès restreint, etc.). Cela réduit le risque de fuite de données.

En résumé, **TrésorMoney Visa offre un niveau de sécurité équivalent à une carte bancaire haut de gamme**: code PIN, puce, 3D Secure, monitoring anti-fraude, etc. Le Trésor Public et Visa ont mis l'accent sur ce point pour que les utilisateurs soient protégés au maximum. Bien sûr, aucune solution n'est infaillible à 100%, mais en combinant ces mesures et en restant vigilant, le risque de fraude est minimisé.

Q: La carte TrésorMoney Visa utilise-t-elle 3D Secure pour les paiements en ligne? R: Très probablement oui. Le service 3D Secure (souvent brandé "Verified by Visa" ou plus récemment "Visa Secure") est devenu un standard pour les paiements en ligne sécurisés. Avec 3D Secure, lors de l'achat sur un site web, une fenêtre ou une page de vérification s'ouvre après avoir entré les détails de la carte, vous demandant un code unique. Ce code est généralement envoyé par SMS sur le numéro de téléphone lié à la carte (c'est-à-dire le numéro enregistré sur votre compte TrésorMoney). Vous devez entrer ce code pour confirmer que vous êtes bien le détenteur de la carte. Si le code est correct, la transaction aboutit, sinon elle est refusée. Ceci protège contre l'utilisation frauduleuse en ligne de votre carte. Visa et le Trésor n'ont pas explicitement communiqué publiquement sur 3D Secure, mais étant donné la certification PCI-DSS et le partenariat Visa, on peut affirmer que la carte supporte 3D Secure. D'ailleurs, les utilisateurs rapportent recevoir un OTP par SMS pour valider leurs paiements ecommerce, ce qui correspond à 3D Secure. Donc oui, lorsque vous paierez en ligne sur un site compatible 3D Secure (la plupart des sites sérieux le sont), vous aurez une étape d'authentification supplémentaire. C'est une très bonne chose pour votre

sécurité. Veillez donc à avoir toujours accès à votre numéro de téléphone TrésorMoney (inséré dans un téléphone en fonctionnement) quand vous faites un achat en ligne, afin de lire le SMS ou la notification. À l'avenir, ce système pourra évoluer vers des notifications push via l'appli ou de la biométrie, mais le principe restera de **vérifier votre identité pour les paiements en ligne sensibles**.

Support client et gestion des incidents

Q: Que faire en cas de perte ou de vol de ma carte TrésorMoney Visa?

R: En cas de perte ou vol, il faut agir très vite pour sécuriser vos fonds. Voici les étapes recommandées:

- 1. Transférez vos fonds vers votre compte TrésorMoney
 - Ouvrez votre application TrésorMoney et sélectionnez le menu « **visa** » puis transférez vos fonds vers votre compte TrésorMoney
- 2. **Bloquez immédiatement la carte**: Ouvrez votre application TrésorMoney et utilisez l'option « **visa** » puis cartes et affichez le menu de la carte physique enfin sélectionnez « **carte perdue ou volée** » ou sélectionnez « **désactiver la carte** » Si vous n'avez pas accès à l'appli, passez directement à l'appel téléphonique au 9969 option 2
- 3. Contactez le service client : Appelez sans attendre le centre d'assistance TrésorMoney aux numéros dédiés le plus rapide est de composer le 9969 (depuis la CI) et de suivre les options pour signaler une opposition, ou d'appeler le numéro vert 8000 1010. Ce service est disponible 24h/24, donc même en pleine nuit vous pouvez avoir quelqu'un. Informez l'agent que vous avez perdu votre carte ou qu'on vous l'a volée. Il procédera à la mise en opposition immédiate (la carte sera désactivée et aucune transaction ne pourra plus passer).
- 4. **Confirmez par écrit si nécessaire**: Parfois, il est demandé d'envoyer un email (par ex. à <u>plaintesetreclamations@tresormoney.ci</u>) pour tracer la demande d'opposition, avec vos coordonnées et la déclaration de perte/vol. Faites-le si on vous le demande, mais l'important est que le blocage ait été fait par téléphone en premier lieu.
- 5. **Vérifiez votre compte**: Connectez-vous à l'appli pour voir s'il y a eu des transactions frauduleuses après la perte. Si oui, notez-les pour les contester (voir question sur fraude).
- 6. **Récupérez vos fonds restants**: Comme votre carte est liée à votre compte, vos fonds non utilisés restent en sécurité. En cas de vol, si le voleur a pu utiliser une petite somme sans contact avant opposition, c'est éventuellement perdu (mais

des montants limités). Le solde restant sur la carte peut être transféré par le support vers votre compte principal

Une fois ces étapes faites, vous pourrez demander le **remplacement de la carte** en commandant une nouvelle carte et à être livrée ou il faudra probablement vous rendre à une agence TrésorMoney avec une pièce d'identité pour qu'ils vous réémettent une nouvelle carte au prix de 6500 FCFA sans la personnalisation qui s'élève à 1000 FCFA. L'essentiel est d'avoir agi vite : **vous ne serez pas responsable des transactions frauduleuses passées après le signalement de la perte/vol**. Visa offre une protection zéro responsabilité dans ce cas.

Q: Comment faire opposition sur ma carte en cas d'urgence?

R: Pour faire **opposition**, c'est-à-dire déclarer officiellement la carte comme perdue/volée et la bloquer, vous pouvez le faire depuis votre application mobile ou vous devez contacter le service habilité le plus rapidement possible :

- Par téléphone: Composez le 9969, qui est le numéro du centre de relation client du Trésor (depuis un mobile MTN/Orange/Moov, c'est un numéro court). Une fois en ligne, choisissez l'option relative à TrésorMoney (option 2 puis 3 d'après le menu) pour être mis en relation avec un conseiller. Vous pouvez aussi appeler directement le 8000 1010 qui est un numéro vert (gratuit) joignable 24/7. Dès qu'un conseiller décroche, dites que vous souhaitez faire opposition sur votre carte TrésorMoney Visa. Il vous posera quelques questions (votre identité, éventuellement le N° de la carte ou du compte, les circonstances) pour vérifier que vous êtes le titulaire et traiter la demande. Quelques secondes plus tard, la carte sera bloquée dans le système.
- Via l'application mobile : Ouvrez votre application TrésorMoney et utilisez l'option « visa » puis cartes et affichez le menu de la carte physique enfin sélectionnez « carte perdue ou volée » ou sélectionnez « désactiver la carte »
- En dernier recours, en agence : Si vous ne parvenez pas à joindre quelqu'un par téléphone, rendez-vous dès que possible dans une agence TrésorMoney ou à la Banque du Trésor. Mais le téléphone restant plus rapide, ne l'utilisez qu'en complément si besoin de remplir de la paperasse.

Une fois l'opposition effectuée, **toute tentative de paiement avec la carte sera refusée**. L'opposition est irréversible sur cette carte – même si vous la retrouviez, elle ne pourra plus être réactivée, il faudra en recommander une nouvelle. Cette procédure vise à vous protéger. N'oubliez pas de noter l'heure et la date où vous avez appelé pour opposition, et le nom de l'agent si possible, pour vos dossiers. Le service client peut également vous donner un numéro de dossier d'opposition. Grâce à ces mesures, **vous êtes dégagé de toute responsabilité en cas d'usage ultérieur de la carte**. Donc retenez bien : **9969 option 2 ou 8000 1010**, c'est votre réflexe opposition.

Q: Comment signaler une transaction frauduleuse ou non autorisée?

R: Si vous constatez dans votre historique de carte une transaction que vous n'avez pas effectuée (par exemple un débit sur un site inconnu, ou un retrait alors que vous avez la carte sur vous), il faut immédiatement le signaler pour lancer les démarches de contestation/remboursement. Voici comment procéder:

- Opposez la carte sans tarder en contactant le support (si ce n'est pas déjà fait).
 Même si la carte n'est pas perdue, cela empêche de nouvelles fraudes pendant l'enquête.
- Contactez le service client TrésorMoney pour déclarer la transaction litigieuse.
 Vous pouvez appeler le 9969/8000 1010 et expliquer qu'une opération
 frauduleuse apparaît sur votre compte. Notez précisément les détails : date,
 heure, montant, lieu ou libellé de la transaction. Plus vous donnez d'infos, mieux
 c'est.
- 3. Remplissez un formulaire de contestation si nécessaire : Le service client vous indiquera la marche à suivre pour la réclamation formelle. Souvent, il faut remplir un formulaire de contestation (qu'ils peuvent vous envoyer par email) où vous attestez que vous n'êtes pas à l'origine de la transaction en question. Vous le renvoyez avec une copie de votre pièce d'identité. Alternativement, ils peuvent enregistrer votre plainte oralement et vous demander de confirmer par email à une adresse dédiée (par ex. plaintesetreclamations@tresormoney.ci).
- 4. Attendez l'investigation : TrésorMoney et Visa vont enquêter sur la transaction. Visa a une politique de Zero Liability qui fait que le titulaire de la carte n'est pas responsable des transactions frauduleuses, à condition d'avoir pris des précautions raisonnables. Si tout est en ordre, vous serez remboursé du montant fraudé. Le délai de remboursement peut varier (quelques jours à quelques semaines) selon les cas, car il peut y avoir une procédure de chargeback via Visa.
- 5. **Dépôt de plainte (si nécessaire)**: Pour des fraudes significatives, TrésorMoney pourrait vous conseiller de déposer plainte auprès des autorités (police) pour appuyer le dossier, surtout si c'est un vol de carte local par exemple. Ce n'est pas toujours requis, mais c'est bon à savoir.

Pendant tout ce processus, le service client vous tiendra informé. Il est ouvert 24h/24, donc n'hésitez pas à les appeler dès que vous suspectez quelque chose. Par ailleurs, **la vigilance de votre côté est primordiale**: vérifiez vos notifications SMS après chaque paiement. Si vous voyez un SMS pour un achat que vous n'avez pas fait, réagissez dans la minute. Plus c'est tôt, plus c'est simple de bloquer et résoudre. Heureusement, grâce aux mesures de sécurité (puce, 3D Secure), les fraudes devraient être rares, mais on

n'est jamais trop prudent. TrésorMoney et Visa ont tout intérêt à vous aider à résoudre cela rapidement, leur réputation en dépend.

Q : Comment contacter le service client TrésorMoney en cas de problème avec la carte ?

R: Le service client TrésorMoney est joignable via plusieurs canaux :

- Par téléphone (appel classique): Le numéro court 99 69 option 2 (depuis la Côte d'Ivoire) vous met en relation avec le centre d'appels du Trésor. Suivez le menu vocal: typiquement, choisissez l'option 2 (services TrésorMoney) puis l'option 2 (assistance carte Visa) pour être dirigé vers le bon interlocuteur. Alternativement, vous pouvez appeler le N° vert 8000 1010 gratuitement depuis n'importe quel opérateur. Ces lignes sont ouvertes 24h/24 et 7j/7.
- Par email: Pour les réclamations non urgentes ou envoyer des documents, utilisez l'adresse officielle du support client TrésorMoney, par ex.
 infos@tresormoney.ci ou plaintesetreclamations@tresormoney.ci. C'est utile pour garder une trace écrite des échanges. N'envoyez pas votre code PIN ou mot de passe par email bien sûr, mais vous pouvez expliquer le souci et donner votre numéro de compte.
- Via les réseaux sociaux : TrésorMoney CI est présent sur Facebook, Twitter, etc. Vous pouvez tenter de les contacter via Messenger ou en message privé sur leurs pages officielles. Ils y répondent généralement en heure de bureau pour les questions courantes. Cependant, pour un problème urgent de carte, il vaut mieux privilégier l'appel téléphonique.
- En agence physique: Vous pouvez vous rendre dans une agence du Trésor (par ex. la Banque du Trésor au Plateau, ou les trésoreries générales) ou un point de service TrésorMoney. Sur place, un agent pourra vous assister ou vous mettre en relation avec l'équipe support. C'est indiqué si vous avez besoin d'aide pour remplir un formulaire ou si vous préférez le contact direct.

Le support client est là pour répondre à toutes vos questions : activation de carte, problèmes de transaction, oubli de mot de passe, etc. Ils sont formés pour TrésorMoney Visa. Et surtout, **ils sont disponibles 24h/24 et 7j/7**, ce qui est rassurant en cas de souci nocturne. N'hésitez pas à les solliciter, leur mission est de vous accompagner et de résoudre tout problème relatif à votre compte ou carte.

Q: Le service client est-il disponible 24h/24 et 7j/7?

R : Oui, le Trésor Public a mis en place une assistance continue pour TrésorMoney. Le centre d'appel fonctionne **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**. Cela signifie que, que vous ayez un problème un dimanche, un jour férié ou à minuit, vous trouverez toujours un interlocuteur au bout du fil en appelant les numéros d'assistance. C'est crucial pour un service financier, notamment en cas de carte avalée par un DAB à une heure tardive ou

de suspicion de fraude au milieu de la nuit – vous pouvez immédiatement joindre quelqu'un. De même pour des questions générales, même tard le soir ils pourront vous répondre. Le support par email, lui, aura forcément un délai de traitement (et probablement en heures ouvrées), mais les lignes téléphoniques, elles, sont en permanence opérationnelles. Derrière le 9969/8000 1010, le Trésor a un **Centre de Relation Client** bien structuré pour gérer les appels entrants à toute heure. Profitez-en, c'est un service gratuit et là pour vous. Il vaut mieux appeler tout de suite en cas de doute plutôt que d'attendre le lendemain que le problème empire. Ce niveau de disponibilité du support montre la volonté de TrésorMoney d'être au standard des services fintech modernes.

Évolutions récentes et informations complémentaires

Q : Quelles sont les dernières innovations ou mises à jour concernant TrésorMoney Visa ?

R: TrésorMoney Visa est un service récent (lancé mi-2024) et il a déjà connu quelques évolutions notables :

- Lancement officiel en juillet 2024 : La carte a été inaugurée le 18 juillet 2024 lors d'une cérémonie au Sofitel Hôtel Ivoire. C'était une étape majeure de la digitalisation des paiements publics en Côte d'Ivoire. Depuis ce lancement, plusieurs milliers d'utilisateurs ont pu en bénéficier.
- Certification PCI-DSS level 1 en février 2024 : Juste avant le lancement de la carte, la plateforme TrésorMoney a obtenu la certification de sécurité PCI-DSS niveau 1. C'est une innovation "coulisse" mais très importante, car elle a permis l'émission de la carte Visa en garantissant la sécurisation des données de paiement. Peu de services en Afrique de l'Ouest sont certifiés à ce niveau, c'est donc une fierté du Trésor Public.
- Extension du réseau de distribution : Au fil de 2024-2025, la plateforme tresorpay-Trésormoney a multiplié les points de vente agréés TrésorMoney sur le territoire. Désormais, dans de nombreuses localités, on peut ouvrir un compte et obtenir la carte plus facilement, ce qui n'était pas le cas au tout début.
- Cas d'usages mis en avant : En 2025, TrésorMoney a communiqué sur l'utilisation de la carte pour faciliter des choses comme le paiement des bourses des étudiants (y compris ceux à l'étranger), le paiement du Hajj pour les pèlerins, etc. Par exemple, une campagne de communication en 2025 montrait un pèlerin disant "Avec ma carte TrésorMoney Visa, je voyage protégé et mon argent me suit partout" signe que le Trésor pousse des usages spécifiques comme le Hajj.
- Sensibilisation et éducation : Des FAQ, tutoriels vidéos (#AstuceTrémo) ont fleuri sur les réseaux sociaux pour apprendre aux usagers à activer la carte, la recharger, etc.. Cette démarche éducative est une nouveauté continue.

En termes de fonctionnalités techniques, pour l'instant aucune nouvelle version majeure (comme une appli totalement refondue) n'a été annoncée fin 2024-début 2025, mais le service est en amélioration constante. On peut s'attendre à ce que TrésorMoney suive les tendances fintech : par ex, possiblement l'intégration du paiement sans contact via mobile (NFC), l'ajout de nouvelles options de transfert international, ou encore des partenariats pour des programmes de fidélité Visa. Le Trésor Public communique régulièrement via son site et pages officielles sur les nouveautés. Au-delà de 2025, avec l'essor de l'interopérabilité en UEMOA, on pourrait voir TrésorMoney s'intégrer à des initiatives comme le paiement instantané régional piloté par la BCEAO, mais cela reste spéculatif. En bref, les dernières innovations majeures ont été la mise en service de la carte elle-même et la sécurisation de la plateforme, et le service va continuer de s'affiner pour offrir toujours plus de simplicité et d'accessibilité.

Q: Y a-t-il de nouvelles fonctionnalités prévues pour la carte TrésorMoney Visa? R: Aucune annonce publique précise n'a détaillé de nouvelles fonctionnalités spécifiques à la carte Visa pour 2025, mais on peut évoquer quelques pistes probables :

- Intégration aux portefeuilles digitaux (Apple Pay, Google Pay): Bien que non encore disponibles en Côte d'Ivoire, ces solutions se développent en Afrique. À moyen terme, TrésorMoney pourrait rendre sa carte compatible pour être ajoutée dans Apple Pay ou Google Pay, ce qui permettrait de payer sans contact avec son smartphone ou sa montre connectée. Ce serait une évolution naturelle, une fois que Visa aura activé ces services localement.
- Multiplication des cartes virtuelles : Peut-être offrira-t-on la possibilité de générer des cartes virtuelles éphémères ou multiples pour sécuriser certains achats en ligne (carte virtuelle à usage unique par exemple). Pour l'instant, une seule carte virtuelle est fournie, mais c'est une évolution possible.
- Offres entreprises: Du côté des entreprises, on peut imaginer l'arrivée de cartes TrésorMoney Business avec des plafonds plus élevés ou des fonctionnalités de gestion de dépenses pour les employés. Cela permettrait aux sociétés ivoiriennes de distribuer des cartes à leurs agents pour des missions, en les alimentant via le compte entreprise du Trésor.
- Programme de fidélité ou cashback: Visa propose parfois des programmes promotionnels. Peut-être verrons-nous des campagnes du genre "X% de cashback sur vos achats avec TrésorMoney Visa" ou des partenariats avec des commerces offrant des remises si on paie par TrésorMoney. Rien d'annoncé encore, mais c'est envisageable pour stimuler l'adoption.

 Nouvelles fonctionnalités dans l'application: Par exemple, la possibilité de bloquer/débloquer temporairement la carte via l'appli (si ce n'est pas déjà en place), la modification du PIN directement depuis l'appli, ou l'envoi de notifications encore plus personnalisées (solde restant après chaque paiement, etc.). On pourrait aussi voir l'intégration d'un chatbot d'assistance dans l'appli pour répondre aux questions.

En l'état actuel, la carte remplit déjà pleinement son rôle (paiements, retraits, transferts). Les améliorations à venir seront surtout sur l'expérience utilisateur et l'écosystème. Le Trésor a une vision d'inclusion financière et d'innovation affichée, donc on peut s'attendre à ce qu'ils restent à l'écoute des besoins des clients. N'hésitez pas à suivre leurs pages officielles pour être informé des nouvelles fonctionnalités dès qu'elles seront annoncées.

Q: Comment se déroule le renouvellement de la carte à expiration?

R: Lorsque votre carte TrésorMoney Visa arrivera à expiration (au bout de 5 ans environ, voir date sur la carte), il faudra la **renouveler** pour continuer à l'utiliser. Le processus de renouvellement est assez simple : typiquement, quelques semaines ou un mois avant l'expiration, TrésorMoney vous enverra r un SMS ou une notification pour vous rappeler l'échéance et vous inviter à passer commande d'une nouvelle carte. Vous pourrez alors :

- Demander une nouvelle carte via l'application: il pourrait y avoir un bouton « Renouveler ma carte » si votre carte actuelle est proche de sa date de fin. En le faisant, vous déclencherez la fabrication d'une nouvelle carte avec une nouvelle date valable 5 ans de plus (et sans doute un nouveau numéro). Le coût du renouvellement est identique au coût initial (autour de 6 500 FCFA) à moins si vous êtes en côte d'ivoire. Toutefois cela pourrait varier à cause des frais lié à l'expédition pour les clients à l'étranger (diaspora)
- Retirer la nouvelle carte: une fois prête, vous irez la chercher au point de retrait choisi, comme pour la première carte ou être livrer à domicile si vous êtes en cote d'ivoire gratuitement. Pendant l'intervalle, votre carte actuelle reste valable jusqu'à la fin du mois d'expiration indiqué. Il est important de la renouveler avant qu'elle n'expire pour éviter toute interruption de service. Si toutefois elle expirait et que vous n'avez pas la nouvelle tout de suite, pas de panique: votre argent est toujours sur votre compte TrésorMoney. Vous ne pourriez juste plus l'utiliser via l'ancienne carte. Il suffirait alors de faire le renouvellement pour rétablir l'accès.. Aussi, vos prélèvements automatiques (Netflix etc.) devront être mis à jour avec le nouveau numéro de carte et la nouvelle date d'expiration. En synthèse, le renouvellement est un processus périodique normal: pensez à anticiper quelques semaines avant l'expiration pour ne pas vous retrouver sans moyen de paiement. Le service client peut vous accompagner si vous avez des questions au moment venu.

Q : Puis-je utiliser la carte TrésorMoney Visa comme moyen de paiement via mon smartphone (Apple Pay, Google Pay, etc.)?

R: Pour l'instant, non, pas directement, car ni Apple Pay ni Google Pay ne sont encore officiellement pris en charge par les émetteurs en Côte d'Ivoire en 2025. La carte TrésorMoney Visa n'est pas éligible à ces portefeuilles numériques pour le moment. Vous ne pouvez donc pas l'ajouter dans votre Apple Wallet ou Google Wallet afin de payer en sans-contact avec votre téléphone ou votre montre. Toutefois, cela pourrait changer à l'avenir si Visa ouvre ces services dans la région et si le Trésor l'active. En attendant, il existe des alternatives partielles : vous pouvez utiliser la carte virtuelle pour des paiements mobiles dans des apps (par ex, l'enregistrer dans l'app Uber ou autre). Mais pour du sans-contact par NFC, il faut la carte physique. La bonne nouvelle est que la carte physique est sans-contact, donc vous pouvez tout de même payer en "tapant" la carte plutôt qu'avec le téléphone. Si vous tenez absolument à payer via smartphone, certaines banques offrent des stickers NFC ou des apps propriétaires – ce n'est pas le cas ici. Donc la réponse courte : Apple Pay/Google Pay ne sont pas disponibles pour TrésorMoney Visa pour le moment. Surveillez les annonces de TrésorMoney Visa, car ces fonctionnalités pourraient être déployées dans le futur. Lorsque ce sera le cas, il suffira d'ajouter la carte dans l'application correspondante et vous pourrez laisser le plastique dans le portefeuille. En attendant, profitez de votre carte physique ou virtuelle de manière traditionnelle.